

Service instructeur
Service Patrimoine et Conservation

N° 2008-7-7-4

Service consulté

INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE ET SOUTIEN A L'EDITION ET A LA PROMOTION D'ALSATIQUES

Résumé : Dans le cadre des interventions en faveur du Patrimoine, il vous est proposé d'allouer des subventions d'investissement d'un montant total de 47 734 €, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 53 925 € et d'attribuer un montant de 300 € au titre du soutien à l'édition et à la promotion d'alsatiques.

1. Monuments Historiques Classés et Inscrits

Lors de sa séance du 06 mai 2008, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné huit demandes d'aides financières portant sur la restauration d'édifices classés et inscrits au titre des monuments historiques.

La Commission a proposé de financer sept opérations pour un montant total de **47 734 €**, détaillé dans les tableaux ci-dessous et de remettre un dossier à une séance ultérieure :

Monuments Historiques Inscrits

Maître d'Ouvrage	Libellé de l'opération	Coût des Travaux	Etat	CG	opération	Imputation
Mme PFOHL Colmar	Restauration des façades de sa maison 36 rue des Marchands	20 966 € TTC	3 145 €	3 145 €	MHI00096	Nat 2042 Env 99494
Conseil de Fabrique Mulhouse	Restauration de la zinguerie, peinture mosaïques de l'église Ste Jeanne d'Arc	34 155 € TTC	5 123 €	5 123 €	MHI00088	Nat :20418 Env 99493
Indivision Gillmann Salinger Durand Riquewihhr	Restauration des façades de l'immeuble 13 rue Latérale	58 909 € TTC	8 836 €	8 836 €	MHI00095	Nat 2042 Env 99494
Commune Soppe le Haut	Restauration d'une statue du Christ de l'église Ste Marguerite	5 360 € HT	804 €	1 000 €	MHI00093	Nat 20414 Env 99491

TOTAL : 18 104 €

Monuments Historiques Classés

Maître d'Ouvrage	Libellé de l'opération	Coût des Travaux	Etat	CG	opération	Imputation
Conseil de Fabrique Rouffach	Mise en sécurité de la statue de la Vierge à l'Enfant	1 770 € TTC	708 €	440 €	MHC00124	Nat :20418 Env 99493
Commune Thann	Travaux de mise en sécurité des extérieurs de la Collégiale	28 386 € HT	11 354 €	7 096 €	MHC00122	Nat 20414 Env 99491
Commune de Neuf-brisach	Travaux de restauration et de sauvegarde Remparts de la Ville	88 378 € HT		22 094 €	MHC00117	Nat 20414 Env 99491

TOTAL : 29 630 €

Ces projets représentent en l'état actuel des propositions de la Commission de la Culture et du Patrimoine un engagement de **47 734 €** à prélever sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental, au Programme D011 Fonction 312, Nature 20414, Enveloppe 99491, Nature 20418 Enveloppe 99493, Nature 2042, Enveloppe 99494.

2. Soutien à l'Animation du Patrimoine

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa réunion du 06 mai 2008 a examiné 6 demandes d'aides financières émanant de diverses associations à vocation patrimoniale. Elles vous sont résumées dans le tableau ci-dessous.

N° Opération	Bénéficiaires Libellé de l'opération	Montant sollicité	Montant proposé
SAP00141	Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace	20 000 €	14 000 €
SAP00138	Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine Welche	1 300 €	1 000 €
SAP00145	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Alsace	1 300 €	1 000 €
SAP00139	Association D'Education Populaire de Valdieu Lutran	460 €	400 €
SAP00142	Alsace des Arts et Traditions Populaires	2 000 €	1 000 €
SAP00152	Association des Musées Locaux D'Alsace	2 400 €	2 300 €

TOTAL : 19 700 €

Lors de cette même réunion, la Commission de la Culture et du Patrimoine a statué sur les demandes émanant, d'une part, de l'association Groupe Rodolphe en vue du versement d'une subvention de fonctionnement, et, d'autre part, de la Région Alsace pour une contribution à l'organisation de la manifestation « Alsace, lieu de mémoires, terre sans frontières ».

Subvention de fonctionnement à l'association Groupe Rodolphe

Créée le 16 juillet 1997, l'association « Groupe Rodolphe » a pour actions prioritaires :

- la restauration et la mise en valeur du patrimoine minier,
- l'organisation de visites spécifiques et à destination de tout public,
- l'insertion dans le projet de sauvegarde de savoir-faire et patrimoine industriel minier du Bassin Potassique,
- l'ouverture au grand public de tout ou partie des bâtiments du Carreau Rodolphe,
- l'initialisation, la contribution, la réalisation ou l'assistance à tous les chantiers touchant aux bâtiments et au site du Carreau Rodolphe.

L'association a procédé à l'entretien et la restauration de nombreuses machines et machineries présentes sur le Carreau Rodolphe. D'autres réhabilitations de machines ont été entreprises à la demande de l'association de l'Ecomusée d'Alsace, notamment dans le cadre de l'opération « Clair de Mine ».

En contrepartie, l'association de l'Ecomusée d'Alsace prenait en charge les divers frais liés à l'activité de l'association, ainsi que son hébergement sur le site.

Or depuis la mise en œuvre du plan de restructuration de l'Ecomusée et l'acquisition par le Conseil Général du site du carreau Rodolphe en août 2007, le Groupe Rodolphe ne dispose plus de ces aides en nature.

Début 2008, l'association a présenté au Département, un budget prévisionnel de fonctionnement. Celui-ci a été évalué à 41 200 €, sur la base d'un programme d'activités particulièrement ambitieux.

Jusqu'à ce jour, l'association fonctionne avec un budget propre de 7 000 € par an, dont environ 1 000 € de subventions versées par les communes, le restant provenant des cotisations et de l'organisation de quelques manifestations.

La demande de participation du Département à ce budget de fonctionnement s'est donc établie à 35 000 €.

En accord avec la Commission de la Culture et du Patrimoine, et afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association. Cette subvention se ventilerait de la façon suivante :

- 1 000 € pour la prise en charge des frais d'assurance liés à l'occupation du site,
- 3 000 € pour l'activité d'échanges transfrontaliers et la tenue de la Journée Européenne du Patrimoine,
- 6 000 € pour l'entretien et la restauration des machines et matériels miniers.

La participation départementale sera prélevée le cas échéant sur le crédit global de 1 200 000 € voté pour 2008 sur la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine » (Programme D011 Fonction 312 Chapitre 65 Nature 6574 Enveloppe 61603).

Contribution à la manifestation « Alsace, lieu de mémoires, terre sans frontières »

L'idée de l'opération « Alsace, lieu de mémoires, terre sans frontières » a été lancée par la Région Alsace qui a ensuite appelé les deux Départements alsaciens à s'y associer.

Cette manifestation qui a eu lieu durant le week-end de la Pentecôte (10 au 12 mai 2008) a vu une vingtaine de sites de mémoire alsaciens se fédérer autour d'un même concept, celui d'animations destinées aux visiteurs de tout âge, principalement originaires des régions françaises et rhénanes, afin de leur faire découvrir sous un angle inédit et pédagogique, l'histoire contemporaine de notre région.

A travers des ouvertures exceptionnelles de certains lieux remarquables, de reconstitutions historiques, d'animations culturelles variées, d'expositions inédites, de conférences et de visites guidées, chaque visiteur a ainsi pu explorer ces lieux de mémoire et participer à un jeu-concours dont le premier prix était un séjour au Mémorial de Caen.

Afin de marquer l'étroite collaboration entre les trois collectivités alsaciennes sur ce dossier, il a été convenu entre leurs Présidents de Commission Culture respectifs, le 21 janvier dernier, que les coûts de la communication générés par cette manifestation, évalués à 60 000 € seraient portés de façon paritaire par la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et celui du Bas-Rhin.

S'ajoute à cette participation de 20 000 € par collectivité, une contribution aux animations qui ont été organisées sur place par chacun des sites partenaires de l'opération, soit un montant de 4 225 € à la charge de notre collectivité.

En accord avec la Commission de la Culture et du Patrimoine, il vous est donc proposé de fixer la participation totale du Département du Haut-Rhin à la manifestation « Alsace, lieu de mémoires, terre sans frontières » à 24 225 €

Cette subvention sera versée à la Région Alsace qui a assuré l'instruction de ce dossier pour le compte des deux Départements. Son montant sera prélevé sur le crédit inscrit à cet effet au budget départemental, au Programme D011 chapitre 65, Fonction 312, Nature 65732 Enveloppe 105534.

L'ensemble de ces projets représentent en l'état actuel des propositions de la Commission de la Culture et du Patrimoine, un engagement de 29 700 € pour les différentes associations évoquées dans ce rapport et 24 225 € pour la Région Alsace, soit un engagement total de **53 925 €** à prélever sur le crédit inscrit à cet effet au budget départemental, au Programme D011 chapitre 65, Fonction 312, Nature 6574, Enveloppe 61603, Nature 65732, Enveloppe 105534.

3. Soutien à l'édition et à la promotion d'alsatiques

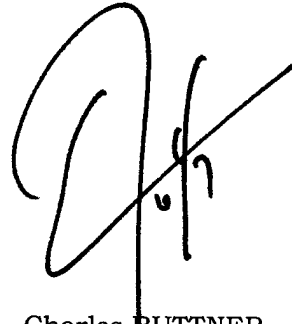
Le dispositif visant à apporter le soutien du Département à la publication d'alsatiques permet d'encourager les auteurs d'une œuvre qui mérite l'attention du public et des médias haut-rhinois, ainsi que l'édition et la publication d'œuvres ayant pour cadre le Haut-Rhin et pour thème son patrimoine culturel, historique et contemporain.

Les décisions concernant l'attribution de soutiens financiers sont prises par la Commission Permanente du Conseil Général, sur avis de personnes qualifiées et après proposition de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Lors de sa réunion du 6 mai 2008, la Commission de la Culture et du Patrimoine a décidé de retenir le projet d'édition d'un livre traitant des églises romanes de Haute-Alsace, présenté par M. Gilbert Blamont et intitulé « Eglises romanes de Haute-Alsace... et si nous les tracions ensemble ? ».

Le soutien attribué à M. Blamont s'élève à **300 €**, à prélever sur l'enveloppe 2654 (nature 6713 – chapitre 67 – fonction 30) du budget départemental 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER